

**AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES
PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

ET LE RAPPORT DU DELEGATAIRE EAU DU GRAND LYON
Production et distribution d'eau potable

1. Production et distribution d'eau potable

La CCSPL se voit rappeler le périmètre de gestion de l'eau potable et de la ressource en eau, dont 90% sur le champ captant de Crépieux - Charmy. La commission s'enquiert du rôle et du fonctionnement de l'usine de la Pape – alimentée par le lac des Eaux bleues -, qui sert d'installation de secours. La CCSPL relève l'existence d'une dizaine d'autres captages d'appoint et de secours permettant d'atteindre jusqu'à 70 000m³/j, et des systèmes de stockage et de distribution de l'eau potable.

La commission suivra avec attention les travaux participant à **la sécurisation, pour l'avenir, de l'alimentation en eau potable** de la Métropole de Lyon.

La CCSPL constate la réalisation complète du déploiement des récepteurs de télé-relevé et l'avancement de celui des émetteurs. La commission prend acte du très faible taux de refus par les abonnés de l'installation d'un compteur communicant (taux de 0.3%, soit environ 1300 personnes).

La CCSPL demande une communication accrue auprès des abonnés, pour qu'ils puissent se connecter et suivre leur consommation.

La commission souligne l'augmentation des pertes et des vols ainsi que la difficulté des détections de fuite. La CCSPL estime que, malgré la mise en œuvre de moyens supérieurs aux objectifs fixés au contrat, le travail de détection des fuites pourrait encore être amélioré, afin de déterminer quand il s'agit de problèmes d'entretien.

La commission signale un rendement du réseau légèrement plus faible qu'en 2018 (84% contre 85%), en raison d'une fuite importante difficile à détecter. La CCSPL approuve la mise en œuvre des pénalités prévues au contrat (100K€).

La CCSPL se félicite du rapprochement de l'objectif de 9m³/jour pour l'indice linéaire de perte, ainsi que de l'atteinte de l'objectif-cible de 0,75% pour le renouvellement des canalisations. La commission regrette le résultat un peu moins bon pour les branchements, qui s'explique par la fixation d'objectifs trop élevés, au final, par rapport aux besoins réels de renouvellement.

La CCSPL relève que les investissements les plus importants prévus au contrat ont déjà été réalisés.

La CCSPL pointe la stabilité du prix de l'eau et les résultats positifs à 90% de l'enquête de satisfaction. La commission souligne toutefois que la tarification actuelle de l'eau privilégie les gros consommateurs, du fait de l'importance de la part abonnement (fixe).

La CCSPL sera **particulièrement attentive aux réflexions sur la future structure tarifaire de l'eau potable, auxquels elle souhaite participer.**

En ce qui concerne le **Fonds Solidarité Logement (FSL)**, la CCSPL s'étonne de l'excédent de 750 K€ cumulé depuis le début du contrat. La commission approuve les démarches, en cours, d'identification des freins au recours au FSL, et la mise en œuvre d'actions préventives et de proposition de solutions concrètes, pour aider les usagers à mieux gérer leur consommation d'eau (partenariat avec l'ALEC).

La CCSPL demande qu'un effort considérable soit réalisé auprès des Offices Publics de l'Habitat (OPH) pour faciliter les démarches administratives des usagers.

En ce qui concerne le compte-rendu financier du délégataire, la CCSPL soulève la stabilité des produits et la diminution des charges, due à la fin du déploiement du télé-relevé et à des baisses de charges de personnel. La commission pointe la rentabilité avant impôts pour l'année 2019 (4,4%).

2. Assainissement

La CCSPL prend connaissance de la structure du réseau d'assainissement, qui inclue les 59 communes de la Métropole, et 28 communes extérieures.

La commission salue le **niveau de conformité** des stations de traitement des eaux usées, 7 stations sur 11 étant conformes en termes de performance (97%).

Comme l'année passée, la CCSPL salue la **réduction conséquente des quantités de pollution rejetées** par les systèmes depuis 10 ans ; la commission déplore la baisse des primes d'épuration de 19 % en 2019 par rapport à 2018, en lien avec des non-conformités en 2018, avec la Loi de finances pour 2018 et avec le XIe programme des Agences de l'Eau 2019-2024.

La CCSPL prend bonne note des **travaux** réalisés en 2019 pour la mise en conformité des systèmes de collecte, et de la conformité à la réglementation de la valorisation des boues ; la commission relève que celle-ci repose majoritairement sur de l'incinération (80%), mais également sur du compostage et de l'épandage (respectivement 15% et 5%).

La CCSPL approuve les évolutions des zonages d'assainissement et pluvial (dont l'étude de la gestion à la parcelle des eaux pluviales), issues de l'entrée en vigueur du nouveau PLU-H.

La commission prend acte de l'évolution des conventions de raccordement avec les collectivités extérieures.

La CCSPL soutient les initiatives, en lien avec les systèmes d'assainissement, comme le déploiement du logiciel « Parapluie » d'aide à la valorisation des eaux de pluie, ou encore la stratégie de restauration des cours d'eau, et la réalisation d'études hydro-morphologiques à cet effet.

Malgré la poursuite des campagnes de **micropolluants** effectués par la Métropole et la nouvelle obligation de réaliser un diagnostic amont pour identifier l'origine des molécules, la commission s'inquiète de l'insuffisance de l'information faite aux populations sur les risques liés aux polluants émergents.

Comme pour l'année précédente, la CCSPL appuie **les démarches de valorisation et de maîtrise énergétique** des usines, de valorisation des boues (méthanisation) et de récupération de chaleur pour les fours d'incinération, ainsi que les diverses démarches poursuivies pour lutter contre les pollutions.

En ce qui concerne la **gestion patrimoniale**, la CCSPL reste attentive aux solutions qui pourront être proposées pour accroître le taux de renouvellement du réseau, inférieur à la moyenne nationale (0,32% sur 5 ans, contre 0,4%). La commission demande que le dimensionnement de la station de la Feysine soit vérifié et que l'éventualité de l'optimisation d'autres stations, comme celle de Pierre Bénite, soit étudiée (schéma directeur de l'usine 2020-2026).

La CCSPL se dit satisfaite de la réalisation, dans sa totalité du contrôle des assainissements non collectifs, et du très faible taux de personnes réfractaires. La commission s'enquiert du taux de remise aux normes nécessaire (4,5%) ; elle entend les explications sur le faible taux de demandes, malgré l'existence d'une aide conséquente (60%), du fait de l'absence de leviers pour inciter à la réalisation des travaux, en dehors de la revente du bien concerné.

Concernant les **résultats financiers**, la CCSPL constate, une légère hausse des dépenses et une baisse des recettes de fonctionnement, et la stabilité du coût de la redevance (1, 3299€TTC/m³, contre 1,3230€ TTC/m³) ; la commission souligne l'équilibre du compte de résultats d'exploitation, résultant de l'affectation de l'excédent budgétaire au remboursement de la dette en capital. Enfin, la CCSPL relève les dépenses d'investissement opérationnelles (45,008M€HT), principalement destinées aux travaux et immobilisations pour le renouvellement des réseaux et des branchements.

La commission **remercie les services** de la Métropole pour leur implication et leur rigueur dans les dossiers de l'eau potable et de l'assainissement.